



La suppression définitive du secret bancaire



A partir du janvier 2018 les banques doivent aussi accorder aux prestataires de services financiers l'accès aux données des comptes. Des prestataires de services financiers sont dans leur totalité les concurrents proches et étrangers à la banque comme par exemple des assurances et caisses d'épargne-logement.

A partir du janvier 2018 les banques doivent aussi accorder aux prestataires de services financiers l'accès aux données des comptes. Des prestataires de services financiers sont dans leur totalité les concurrents proches et étrangers à la banque comme par exemple des assurances et caisses d'épargne-logement. La nouvelle directive européenne PSD2 (Payment Services Directive) oblige les banques à créer une interface correspondante. « Au plus tard par la directive PSD2, le secret bancaire sera complètement écarté », c'est ce que dit le portail financier godmode-trader.de. Cela signifie qu'un prestataire de services peut avoir accès direct au compte bancaire électronique de son client. Où est donc passé le droit du citoyen à la protection de ses données personnelles ?

de mr.

Sources:

www.epochtimes.de/politik/deutschland/bankgeheimnisendgueltig-abgeschafft-dienstleister-erhalten-auch-einblick-auf-das-konto-a2263518.html

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#PolitiqueUE - La politique de l'UE sous la loupe - www.kla.tv/PolitiqueUE

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.